# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## AFP

Question écrite n° 12563

### Texte de la question

M. Christian Cuvilliez attire l'attention de Mme le ministre de la culture et de la communication sur la situation financière de l'agence de presse AFP. Une mission d'évaluation sur le fonctionnement, la santé financière et le statut de l'AFP est en cours auprès de vos services, à la suite d'une demande du ministère de la culture et de la communication. Au-delà de son rayonnement et de son apport informationnel, journalistique, culturel, l'AFP, avec ses 165 implantations de par le monde, représente à l'heure des mouvements de concentration sur les marchés de la communication, un enjeu extrêmement particulier. L'AFP est un maillon important des savoirs et de leur diffusion. Hier déjà et aujourd'hui plus que jamais, l'agence doit opérer les innovations tant technologiques que commerciales pour pouvoir répondre rapidement aux nouveaux besoins d'informations et aux capacités démultipliées qu'offrent désormais les nouvelles technologies. Société unique en son genre par son statut juridique, ni capital, ni actionnaire, fonctionnant à l'équilibre, elle pose le problème aujourd'hui de l'apport de moyens financiers nouveaux pour opérer cette mutation tout en gardant son statut, donc son indépendance. L'explosion des services en ligne, des informations disponibles notamment via Internet, nous fait entrer à grande vitesse dans l'ère de la sur-information. Il est indéniable que les agences, en particulier l'AFP, doivent opérer à la place qui est la leur dans les médias, un virage pour devenir un des médias de l'avenir en s'inventant un nouveau rôle. Il s'agit pour elle d'apporter une valeur ajoutée qui corresponde et alimente ses missions traditionnelles à savoir le classement, l'organisation, l'aide à la sélection, et cela en se préservant de toutes pressions ou influences, qu'elles soient politiques, financières ou économiques ! En conséquence la mission d'évaluation travaille-t-elle avec l'esprit de préserver son statut tout en lui apportant les marges de manoeuvres budgétaires nécessaires pour mettre en chantier les innovations de développement attendues par les personnels ? Un fonds de modernisation, à l'image de celui existant pour la presse, ne peut-il être envisagé avec les partenaires, utilisateurs de l'AFP ? Et enfin, pour donner un peu d'oxygène dans le court terme, ne serait-il pas intéressant de répondre par l'affirmative à la proposition de moratoire du prêt de l'Etat de 90 millions de francs attribué dans le passé ?

### Texte de la réponse

La loi de 1957 a conféré à l'Agence France Presse un statut original, dont l'une des particularités est que cette entreprise ne dispose par d'actionnaires même si elle a été, dès l'origine, dotée d'un capital. Aussi bien lui est-il impossible de se conduire comme toutes les entreprises ayant besoin d'investir, qui peuvent faire appel à leur actionnariat. Ce statut interdit par ailleurs au conseil d'administration de l'Agence de voter un budget en déficit. La question doit en conséquence être posée de savoir pour quelles raisons l'Agence ne parvient pas à être structurellement bénéficiaire, ce qui lui permettrait d'assurer par elle-même le financement des investissements nécessaires à son adaptation, indispensable comme le souligne l'honorable parlementaire. La rénovation des équipements informatiques de l'AFP, engagée en 1991, a nécessité l'octroi d'un prêt participatif, versé entre 1991 et 1993, d'un total de 90 millions de francs. Si l'Agence a pu payer les intérêts afférents entre 1991 et 1996, elle n'a pu faire face à ses obligations depuis 1997, celles-ci incluant à cette échéance le commencement du remboursement de principal, soit 22,5 millions de francs par an jusqu'à l'an 2000. Le Gouvernement a décidé

de différer ces paiements et remboursements l'an passé comme cette année. Bien entendu, il ne peut s'agir que d'un moratoire. Il apparaît désormais indispensable que le conseil d'administration de l'AFP et son président s'engagent sur un plan à moyen terme de modernisation et de développement. Celui-ci devra imputer les mesures de gestion qui, dans ce cadre, permettront d'assurer l'équilibre financier de l'Agence. Les conclusions de la mission confiée à l'inspection générale des finances, remises à la fin du printemps, permettront aux instances statutaires de l'AFP et aux pouvoirs publics qui assurent, via les abonnements de l'administration à l'Agence et diverses conventions, environ la moitié du chiffre d'affaires de l'AFP, de proposer les mesures qui leur paraîtraient nécessaires pour obtenir tout à la fois une meilleure maîtrise des dépenses et un développement des performances de l'AFP.

## Données clés

**Auteur :** M. Christian Cuvilliez
**Circonscription :** Seine-Maritime (11e circonscription) - Communiste
**Type de question :** Question écrite
**Numéro de la question :** 12563
**Rubrique :** Presse et livres
**Ministère interrogé :** culture et communication
**Ministère attributaire :** culture et communication

## Date(s) clée(s)

**Question publiée le :** 30 mars 1998, page 1722
**Réponse publiée le :** 4 mai 1998, page 2489
**Erratum de la réponse publiée le :** 25 mai 1998, page 2903